

<p>MESURE M8.1</p>	<p>VETROZ / CREATION D'UNE LIAISON DIRECTE ENTRE LE SUD DE VETROZ ET L'AUTOROUTE</p>	
<p>Thématique(s) M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité</p>	<p>Priorité : A</p>	
<p>Territoire concerné : Vétroz Maitre d'ouvrage : Vétroz - Canton / SRTCE</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M8.3 - Ardon, Vétroz, Conthey / Accessibilité sud Autres coordinations : Sup.10 - Conthey / Réaménagement de la jonction autoroutière</p>		
		
 <p>Hiérarchisation future du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute A9 — Réseau principal — Réseau collecteur - - - Solution alternative <p>Source : Etude "Restructuration des réseaux routiers cantonal et communaux", Etat du Valais (SRTCE), communes d'Ardon et de Vétroz, team+, septembre 2016</p>		

INTENTION

Etat actuel

Les secteurs urbanisés du village de Vétroz sont déjà totalement modérés (zones 30 dans les quartiers) et sa traversée (T9) sera réaménagée dans le cadre de la mise en œuvre du PA2 (mesure R11).

Il ressort que la route de débord, au sud du territoire, est déjà utilisée actuellement par les quartiers ouest de Vétroz qui y accèdent par la route des Ateliers et la route de l'Industrie, permettant de délester la route cantonale T9 pour accéder à l'autoroute. Ces accès ne sont en revanche pas attractifs pour les quartiers d'habitations situés à l'est de Vétroz.

Données quantitatives

TJM - bretelle d'autoroute (axe VS 504) : entre 15'000 (côté jonction) et 10'100 (côté T9) véh./jr en 2015

Objectifs

Objectifs généraux :

- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie

Objectif particulier : Renforcer l'attractivité de l'autoroute (respecter la hiérarchie routière).

Description de la mesure

L'avenue des Vergers, située au sud de Vétroz parallèlement à la transversale autoroutière à l'ouest, est aménagée pour créer une liaison directe entre la transversale de la jonction de Conthey et les secteurs situés à l'est de Vétroz, au sud des quartiers d'habitation. Cette nouvelle liaison renforce l'attractivité de l'autoroute pour les habitants situés au sud-est de la commune. Elle permet ainsi de décharger la route cantonale T9.

Les aménagements consistent en :

- l'aménagement de l'avenue des Vergers en route collectrice vers la route de connexion à l'autoroute ;
- l'aménagement du raccrochement de l'avenue des Vergers à la route de connexion à l'autoroute au niveau de la rue des Collèges ;
- la création d'un giratoire sur la route de connexion à l'autoroute, en face de la rue des Collèges et l'aménagement de l'intersection.

EVALUATION

Opportunité

La liaison à l'autoroute depuis Vétroz doit être aménagée pour améliorer l'attractivité de la jonction autoroutière de Conthey pour les secteurs situés à l'est de Vétroz et au sud des quartiers d'habitation.

Cette mesure permet de diminuer le trafic de transit, de sécuriser les itinéraires et de repenser l'accessibilité aux villages, en relation avec l'amélioration de l'attractivité de la route de débord (mesure M8.3).

Deux itinéraires étaient ressortis de l'étude d'opportunité. Celui par l'avenue des Vergers est privilégié par rapport à celui par l'avenue de Derborence qui créerait du transit non souhaité dans les zones d'habitations.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- En renforçant l'attractivité de l'autoroute, cette mesure assure le bon fonctionnement de la hiérarchie du réseau dans ce secteur, et permet de réduire le transit sur la T9 à travers les villages de Conthey et Vétroz.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- En réduisant le trafic sur la T9 qui traverse les villages de Conthey et Vétroz, cette mesure améliore la qualité de vie dans les centres de villages.

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- En incitant à l'usage de l'autoroute, cette mesure favorise la circulation sur des axes dédiés, en dehors des centralités et des lieux de vie. En aménageant des axes sécuritaires, en corrélation avec leurs usages, cette mesure améliore l'organisation du trafic et favorise la sécurité sur le réseau.

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- En diminuant le trafic automobile sur la T9 et donc dans les villages et lieux de vie, cette mesure reporte le trafic sur des axes adaptés et permet de valoriser les espaces publics le long de cet axe.

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Etude "Restructuration des réseaux routiers cantonal et communaux", Etat du Valais (SRTCE), communes d'Ardon et de Vétroz, team+, septembre 2016

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2022
Date prévue de la mise en service : 2024

Calendrier de remise de l'avant-projet

2020

Coûts

Coûts estimés : CHF 4 340 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables